

MAI 2006

Brèves

Manifestation de masse des médecins de premier recours

L'humeur n'était pas à la rigolade et d'ailleurs personne n'a songé à une plaisanterie. La manifestation des médecins de premier recours du 1^{er} avril 2006 a été un franc succès et est à marquer d'une pierre blanche. Parmi les 12'000 personnes qui se sont rendues sur la Place fédérale, on pouvait également compter sur la présence d'une grande partie des membres du Comité central de la FMH, dont le président de la FMH, l'un des principaux orateurs du jour. Photos: Daniel Lüthi.



Vote sur la réforme des structures

En décembre de l'année dernière, la Chambre médicale a donné son accord de principe à la réforme des structures.

La proposition soumise par le groupe de pilotage chargé du projet de réforme des structures n'a pas été autant remise en question qu'on aurait pu le penser. Les délégués à la Chambre ont uniquement souhaité une révision dans les grandes lignes des points concernant la Commission pour la formation postgraduée et continue (CFPC).

Pour le reste, les jalons ont été posés: la version remaniée des statuts sera soumise à la prochaine Chambre médicale qui se tiendra en mai, y compris les documents envoyés préalablement en consultation aux sociétés de discipline médicale, ainsi qu'une proposition de réforme de la CFPC, établie en collaboration avec les personnes et les commissions chargées de la formation postgraduée.

La décision avait été aussi énergique que le calendrier était ambitieux. Or, le groupe de pilotage a pris le mandat au sérieux et l'a appliqué dans les délais.

Le succès de ce tour de force est également dû à la grande disponibilité à coopérer de toutes les personnes concernées. En outre, lors de la deuxième consultation, les voix étaient moins critiques et divergentes qu'il y a 6 mois. Nous attendons donc avec impatience le 19 mai, date

fixée pour l'approbation des statuts révisés et le coup d'envoi de la mise en œuvre de la réforme des structures.

Comité central

Nouvelles du Comité central

Lors de sa séance de mars, le Comité central de la FMH a...

... pris connaissance du fait que les actions Swisspep ont été vendues. La FMH conserve néanmoins la possibilité de participer au conseil scientifique de cette institution.

... discuté et complété les points à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Chambre médicale qui se tiendra en mai.

... approuvé à l'intention de la Chambre médicale les comptes 2005 sans modifications, après avoir entendu la Commission des finances.

... approuvé le soutien financier accordé au «module de médecine de premier recours». Par cette étude complémentaire, il s'agit de déterminer les raisons du manque de relève pour la médecine générale. Martina Hersperger, du Département Données, démographie et qualité (DDQ), siège dans le groupe de référence pour le soutien spécifique de ce projet.

... approuvé des modifications peu importantes et la mise en vigueur des programmes de formation postgraduée suivants: chirurgie cardiaque et vasculaire thoracique, médecine intensive, chi-rurgie cervico-faciale, chirurgie pédiatrique, médecine nucléaire, radio-oncologie, radiothérapie, médecine tropicale et médecine des voyages.

... pris connaissance de et approuvé les programmes de formation continue suivants: dermatologie et vénéréologie, médecine légale, chirurgie et endocrinologie.

... discuté de la suite des opérations quant à la loi sur les professions médicales.

... approuvé la modification du règlement sur l'encouragement de la formation postgraduée de médecins suisses dans les pays en développement: suppression du passage de l'article 5 du règlement indiquant que lors du remboursement du prêt, la tranche annuelle due doit se monter à CHF 7'000.- au moins.

... approuvé le parrainage du «Euract-Leonard-Course 2004» et le soutien financier attribué à ce cours.

... donné son accord pour que l'on trouve un responsable de projet externe en vue de la révision du Règlement d'apprentissage des assistantes médicales. Le Comité central a également accepté d'accroître le montant de la somme budgétée pour 2006.

... décidé de reconduire le mandat d'Ursula Steiner auprès de la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme jusqu'à ce qu'un ou une membre du CC soit nommé pour lui succéder.

Départements

Droit

Médecins assujettis à la TVA?

Le Conseiller fédéral Rudolf Merz envisage de réviser totalement la TVA et de supprimer l'ensemble des exceptions. A l'heure actuelle, toutes les prestations médicales sont exemptées de TVA et un taux inférieur est appliqué aux médicaments. En vue de la révision, une commission du Département des finances a été chargée de sonder le terrain et d'établir des propositions à l'intention de M. Merz.

En avril, la FMH a été invitée à une audition. Le service juridique de la FMH a rédigé une prise de position en collaboration avec un spécialiste externe.

La FMH est favorable au maintien de la réglementation actuelle. En effet, sa modification entraînerait d'importants désavantages. La Confédération devrait notamment redistribuer ce qu'elle gagnerait en TVA supplémentaire aux assurés les plus démunis. Cette mesure chargerait encore plus la classe moyenne, non subventionnée, et contribuerait à la déstabilisation de la société. A cela s'ajouterait un autre inconvénient pour la place industrielle médicale suisse. En effet, dans les pays européens, le domaine de la santé n'est pas assujetti à la TVA et si cette exception devait être levée en Suisse, les factures des rééducations effectuées à l'étranger par des patients suisses seraient artificiellement réduites et celles des traitements de pointe des patients étrangers en Suisse seraient en revanche artificiellement augmentées.

A quoi faut-il s'attendre? Une consultation officielle aura lieu à fin 2006, début 2007 et le Conseil fédéral publiera son message en 2007. Le débat aux Chambres se fera en 2008.

Tarifs

SwissDRG

Après avoir formellement adopté pour SwissDRG le groupeur d'origine allemande G-DRG, les partenaires du projet débattent actuellement des responsabilités et des compétences du «case mix office» (CMO). Le CMO sera en charge du développement local du groupeur suisse afin qu'il reflète la réalité helvétique des patients hospitalisés, des diagnostics posés et des prestations fournies. Il devra en particulier tenir compte de l'évolution de la médecine afin qu'il en soit tenu compte dans le groupeur.

C'est pour cette raison qu'il est essentiel que la FMH soit reconnue comme partenaire à part entière et à long terme au sein de SwissDRG, ce que les partenaires au projet semblent peu à peu accepter. Afin que la FMH puisse représenter au mieux les intérêts des médecins, divers groupes de travail accompagnent et soutiennent les représentants officiels de la FMH dans les organes de SwissDRG.

Dès le 1er mai et pour pouvoir faire face à l'importante charge de travail qu'occasionne ce projet, une nouvelle collaboratrice scientifique



a été engagée par le service tarifaire.

Madame Beatrix Meyer a étudié à l'Université de Zurich les sciences sociales et politiques et dispose également d'une formation en informatique. Dans la mesure où son

parcours professionnel l'a conduite à travailler aussi bien pour les assureurs que pour les fournisseurs de soins (hôpitaux), elle apporte le savoir-faire indispensable à l'accompagnement de SwissDRG. Vous trouverez des informations complémentaires au sujet de SwissDRG en consultant le site Internet www.swissdrg.org.

Services

Mise en service de la banque de données sur la valeur intrinsèque

Cette fois, c'est sérieux: dès le 2^{ème} semestre 2006, les assureurs-accidents procéderont à des tests de plausibilité pour les notes d'honoraires établies par les médecins. Ils pourront dès lors refuser de rembourser les factures de médecins qui ne

disposent pas des qualifications requises pour le domaine LAA. Les assureurs-accidents ont accepté les conditions contractuelles relatives à la mise en service de la banque de données sur la valeur intrinsèque pour le domaine LAA.

Autrement dit, cela signifie que la FMH met à la disposition de la SUVA sous forme de banque de données les diplômes (titres de spécialiste, formations approfondies, attestations de formation complémentaire) des médecins qui facturent à la charge de la LAA. La SUVA pourra donc vérifier – uniquement par l'intermédiaire d'une interface internet – la facturation des positions tarifaires relevant des droits acquis et en établir une copie de sauvegarde.

C'est pourquoi nous invitons les quelque 5'000 médecins qui ne l'ont toujours pas fait à valider de toute urgence leurs données de valeur intrinsèque!

Domaine LAMal: santésuisse renonce, du moins pour l'instant, à consulter les données de valeur intrinsèque dans ce domaine. Par conséquent, les assureurs n'ont pas le droit de refuser le remboursement des factures. Tout problème avec les assureurs doit impérativement être annoncé au bureau des valeurs intrinsèques afin que la question puisse être traitée par la Commission paritaire «bases de données de la valeur intrinsèque et des unités fonctionnelles».

Garantie des droits acquis

Le maintien des droits acquis est lié à une formation continue appropriée qui doit avoir lieu dans les 3 ans après l'entrée en vigueur du TARMED. Les assureurs LAA ont accepté que ce délai arrive à échéance à la fin 2006, simultanément au domaine LAMal. Le principe de la déclaration volontaire pour attester la formation continue accomplie a également été reconnu par les assureurs. Afin de maintenir les charges administratives à un niveau aussi bas que possible, la FMH mettra, dans le courant du mois de mai 2006, le portail internet MyFMH à la disposition de ses membres.

MyFMH

Le projet-pilote sera lancé en mai/juin et portera sur 200 membres FMH. Une ligne d'assistance téléphonique spéciale (téléphone et courrier électronique) permettra de trouver de l'aide en cas de difficulté lors de l'enregistrement. Les membres de la FMH qui disposent d'un compte auprès du réseau HIN bénéficieront d'un accès facilité à MyFMH.

Communication

Présence médiatique de la FMH

Les intérêts du corps médical ont figuré à de nombreuses reprises dans les médias, notamment en raison de la manifestation des médecins du 1^{er} avril 2006. La FMH a pu livrer quelques remarquables contributions à ce propos. Notons en particulier le débat entre le Conseiller fédéral Pascal Couchepin et le président de la FMH Jacques de Haller, publié sur une page entière par la Neue Zürcher Zeitung, ou encore l'importante interview accordée par le président au Sonntagsblick. A cette liste s'ajoutent également des entretiens, entre autres pour la Radio et la Télévision suisse romandes. Le Dr Yves Guisan, vice-président de la FMH, s'est quant à lui exprimé de façon très pointue dans le Blick concernant les reproches adressés aux médecins sur la base d'une enquête de santé suisse. Le débat a porté sur la question de savoir qui profitait de qui!...

